

Modification des commissions de rachat

FCP INNOVATION

Fonds Commun de Placement de catégorie actions
Agrément du CMF N°19-2014 du 03 avril 2014
Adresse : 34, rue Hédi Karray – EL MENZAH IV- 1080 Tunis

STB FINANCE- intermédiaire en bourse- en sa qualité de gestionnaire de FCP INNOVATION informe le public et les porteurs de parts que son Conseil d'Administration réuni en date du 17 décembre 2015 a décidé de modifier à la hausse les commissions de rachat dudit FCP comme suit :

Anciennes Commissions	Nouvelles Commissions
<ul style="list-style-type: none">✓ 0,5% de la valeur liquidative si le rachat des parts a lieu dans un délai inférieur à 3 mois à compter de la date de souscription;✓ 0,4% de la valeur liquidative si le rachat des parts a lieu dans un délai compris entre 3 mois et 6 mois à compter de la date de souscription✓ 0,2% de la valeur liquidative si le rachat des parts a lieu dans un délai compris entre 6 mois et 9 mois à compter de la date de souscription✓ 0,1% de la valeur liquidative si le rachat des parts a lieu dans un délai compris entre 9 mois et 12 mois à compter de la date de souscription	<ul style="list-style-type: none">✓ 2,5% de la valeur liquidative si le rachat des parts intervient dans un délai inférieur à une année à compter de la date de souscription.✓ 2% de la valeur liquidative si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre une et deux années à compter de la date de souscription.✓ 1,5% de la valeur liquidative si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre deux et trois années à compter de la date de souscription.✓ 1% de la valeur liquidative si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre trois et quatre années à compter de la date de souscription.✓ 0,5% de la valeur liquidative si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre quatre et cinq années à compter de la date de souscription.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **2 janvier 2017** et conformément aux dispositions de l'article 13 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 8 du 1^{er} avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter du **1^{er} octobre 2016**.

Le prospectus de FCP INNOVATION mis à jour sous le numéro 15-885/A001 en date du 26 septembre 2016, ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse, sise au 34, rue Hédi Karray- EL Menzah IV-1080 Tunis.